

# RÈGLEMENT GRAVEL RIDE DES PAPES

## ÉQUIPE ORGANISATRICE

**Hors Traces Aventures** – Association loi 1901 à but non lucratif.

N° RNA : W482002219. Siège social : 10 rue du four à pain 16440 Mouthiers sur Boême

**Directeur d'épreuve** : Romain Bossard. Contact : [bossard.romain@gmail.com](mailto:bossard.romain@gmail.com) – 07 83 16 25 06

*L'organisation est assurée en responsabilité civile, conformément à l'Article L321-1 du Code du Sport français.*

## DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

23 janvier 2022

Le Gravel Ride des Papes est une randonnée gravel à allure libre organisée lors de l'événement Gravier Tour Charente.

La randonnée se déroulera sur tout type de terrain (chemins calcaire, de terre et singletracks) ainsi que sur des routes goudronnées à faible circulation. Les participants sont soumis au respect du code de la route, aucune priorité de passage ne sera mise en place.

## PARCOURS

*Les distances et dénivelés définitifs seront communiqués au maximum 7 jours avant l'épreuve sur la page officielle de l'événement.*

Le parcours est tracé sur un terrain majoritairement roulant, comportant des passages urbains.

Le suivi de l'itinéraire s'effectuera sur GPS grâce à une trace au format .gpx fournie par l'organisation.

Départ/arrivée : Avignon

60 km / 300 m D+ / 50 % chemin

L'envoi de la trace GPS par mail, le mercredi précédant l'épreuve.

## TARIFS

Tarif : 18 € (descriptif du tarif sur <https://www.hors-traces-aventures.fr/gravel-ride-des-papes>)

## INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement en ligne par carte bancaire ou Paypal.

## ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET PROGRAMME HORAIRE

Le programme officiel est à retrouver sur [la page officielle](#) de l'épreuve

## CONITIONS DE PARTICIPATION

- respecter le présent règlement jusqu'à l'arrivée
- s'acquitter des frais d'inscription
- avoir 18 ans à la date de l'épreuve
- posséder un matériel fiable et en bon état
- être en bonne santé et apte à participer à ce type d'épreuve
- suivre le tracé GPS fourni
- avertir l'organisation de tout incident/accident
- avertir l'organisation d'un éventuel abandon
- attester de la véracité des éléments inscrits sur le formulaire d'inscription

### **Facultatif mais important**

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident étendue à la pratique du cyclisme (sauf s'ils possèdent une licence sportive comportant déjà une telle assurance).

### **MATERIEL OBLIGATOIRE**

Lors du retrait des dossards, le participant devra certifier qu'il possède l'intégralité du matériel listé ci-dessous. En cas d'incident ou d'accident, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable.

- un casque à coque rigide
- un GPS ou smartphone avec application de guidage
- un téléphone mobile chargé
- une réserve d'eau minimum de 600 ml
- un nécessaire de réparation
- une couverture de survie
- une veste imperméable (sauf information contraire de l'organisateur)

### **MATERIEL AUTORISE**

Seuls les vélos suivants sont autorisés : Gravel, Cyclo-cross, Monstercross, VTT. Les vélos à assistance électrique ne sont pas admis.

### **RESPECT DU CODE DE LA ROUTE**

Vous vous engagez à respecter le code de la route sur l'ensemble de votre parcours.

### **REGLES DE SECURITE**

- ne pas sur-estimer vos capacités
- être préparé physiquement et mentalement pour cette épreuve
- ne pas négliger son matériel
- se munir d'un équipement et du matériel adapté à la saison
- avoir à boire et à manger en permanence sur soi
- avoir un téléphone toujours chargé
- s'informer sur la conduite à tenir en cas d'orage et de conditions météorologiques difficiles.
- en cas d'accident corporel nécessitant l'intervention de secours, appeler le 112 et prévenir ensuite l'organisation
- ne pas rouler à plus de deux de front sur chaussée goudronnée et se mettre en file simple à l'approche d'un véhicule

### **ABANDON**

En cas d'abandon, le participant devra avertir l'organisation (appel ou SMS). Aucun service de rapatriement n'est proposé.

Le participant n'est plus sous la responsabilité de l'organisation dès lors qu'il abandonne l'épreuve et quitte le tracé officiel.

### **ANNULATION**

*Par le participant*

Toute inscription est ferme et définitive, le dossard ne pourra être cédé ou revendu. Aucun remboursement n'est prévu en cas de désistement du participant

*Par l'organisation*

1. Annulation indépendante de la volonté de l'organisateur ou cas de force majeure: aucun remboursement.

Sont définis comme cas de force majeure : les intempéries, les raisons de sécurité, les attentats, tout autre événement imprévisible et extérieur à la volonté de l'organisateur, l'indisponibilité d'une personne clé de l'organisation (suite à une blessure, un accident ou un décès).

2. Annulation par décision de l'organisateur: remboursement intégral de tous les participants dans un délai maximum de 12 mois.
3. COVID 19 : En cas d'impossibilité d'effectuer l'épreuve pour cause de COVID 19, l'organisation s'engage à reporter la randonnée et l'ensemble des inscriptions à une autre date.

### **RESPECT DU REGLEMENT & EXCLUSION**

Afin de s'assurer du respect du règlement, l'organisation peut effectuer un ou plusieurs contrôles sur le parcours, à l'endroit et dans la plage horaire de son choix.

Tout participant ne respectant pas les conditions indiquées précédemment, ayant un comportement inadapté ou nuisant à l'éthique de l'événement, pourra se faire exclure de l'épreuve.

### **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Notre événement s'engage dans une démarche éco-responsable, inutile de rappeler que nous ne tolérerons aucun déchet sur le parcours.

Chaque participant sera responsable de ses déchets, aucun emballage ne devra être jeté intentionnellement ou malencontreusement.

Le parcours du Gravel Ride des Papes devra rester vierge de votre passage.

### **DROIT A L'IMAGE**

Les participants du Gravel Ride des Papes acceptent la publication, sur le site web et les pages Facebook/Instagram de l'organisation, de leur identité ainsi que de photos où ils pourraient figurer. L'organisation n'utilisera pas leur identité à des fins commerciales ni ne les transmettra à un tiers à cet effet.

### **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le fait de s'inscrire et de prendre le départ du Gravel Ride des Papes implique de la part du participant qu'il ait lu la totalité du présent règlement, et qu'il l'accepte sans réserve.

### **RECLAMATION**

Toute plainte ou réclamation, pour quelque motif que ce soit, devra être exprimée par écrit et adressée par mail ([hors.traces@gmail.com](mailto:hors.traces@gmail.com)) à l'organisateur dans un délai de 30 jours après l'épreuve.